ANNEXE C

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE DE LA PROPOSITION

COTATION NUMÉRIQUE

L'offrant doit fournir des curriculums vitæ qui montrent clairement la formation scolaire, les compétences et l'expérience de travail liées au type de travail qui est décrit dans la présente offre.

Si plusieurs personnes participent à la prestation de services dans le cadre des travaux demandés, le curriculum vitae de chacune doit être fourni. Chaque ressource proposée sera évaluée en fonction des critères, et un pointage moyen sera utilisé pour calculer le pointage total et le rang des offrants. Seules les personnes qui se qualifient seront autorisées à fournir les services prévus dans l'offre à commandes subséquente.

Chaque expert financier potentiel fournissant du travail dans le cadre de la présente demande d'offres à commandes devra satisfaire à chacun des critères énoncés dans les exigences générales.

Pour qu'une proposition soit admissible, son volet technique doit obtenir **une note globale** d'au moins 70 %.

Une proposition technique ne doit pas faire directement référence à des renseignements personnels ou confidentiels obtenus dans le cadre d'un autre contrat pour des services semblables. Il est aussi interdit de faire référence à des personnes ou à des entreprises en particulier qui pourraient directement ou indirectement révéler des renseignements personnels ou confidentiels.

L'offrant est tenu d'utiliser le tableau fourni pour indiquer où l'information se trouve dans la proposition – copier le tableau pour chaque ressource proposée.

CRITÈRES COTÉS

Numéro du critère coté	Description	Grille d'évaluation	Renvoi à la proposition
1	L'offrant doit démontrer que l'expert financier proposé possède la scolarité ou la désignation appropriée. On entend par scolarité appropriée : un grade universitaire en agro-économie, en agriculture ou en administration des affaires un diplôme d'études collégiales en gestion agricole, en agriculture ou en administration des affaires une attestation de formation réussie en gestion agricole, en agriculture ou en administration des affaires	Un maximum de 10 points sera accordé de la façon suivante : un grade universitaire : 10 points OU un diplôme d'études collégiales : 7 points ET une formation réussie : 1 point par attestation de formation réussie, jusqu'à un maximum de trois (3) attestations	

	Une preuve de scolarité/attestation (copie de l'attestation) doit être présentée en vue de démontrer la conformité.		
2	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a travaillé au moins trois (3) ans dans des dossiers financiers ou comptables relatifs à l'agriculture ou à la petite entreprise. Il peut s'agir de la préparation et de l'analyse d'états financiers passés ou pro forma (bilans, états des revenus et des dépenses, analyse des ratios d'entreprise, provenance et utilisation des fonds, états des flux de trésorerie), selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. L'offrant doit présenter les antécédents professionnels pertinents accompagnés d'une description des tâches effectuées pour chacun.	Un maximum de 15 points sera accordé de la façon suivante : • 11 points pour une expérience d'au moins trois (3) ans ET • 1 point pour chaque année additionnelle (jusqu'à concurrence de 4)	
3	L'expert financier proposé doit expliquer comment sera effectuée la vérification des éléments de passif par une tierce partie et comment sera déterminée la valeur de l'actif.	 Un maximum de 10 points sera accordé de la façon suivante : Jusqu'à 5 points pour la description de la manière d'effectuer une vérification par un tiers des éléments de passif ET Jusqu'à 5 points pour la description de la façon de déterminer la valeur de l'actif. 	
4	L'expert financier proposé doit décrire brièvement comment il interprète le rôle de l'expert financier qui est décrit dans la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole.	Un maximum de 5 points sera attribué.	
5	L'expert financier proposé doit fournir 2 exemples d'expérience de travail, ainsi que les résultats, dans la préparation et l'analyse de rapports financiers, la formulation d'options et la	Un maximum de 15 points sera accordé pour chaque exemple, jusqu'à concurrence de 30 points.	

	recommandation de solutions concernant le rétablissement financier, conformément à l'énoncé des travaux de la demande d'offres à commandes. Les exemples doivent être présentés sur des feuilles de calcul.		
6	L'expert financier doit fournir un exemple d'expérience de travail, à titre professionnel, dans la prestation d'aide aux personnes ou aux groupes vivant des situations stressantes comme des problèmes liés aux relations matrimoniales, à la famille, aux partenariats, ou des difficultés financières. Il faut donner de l'information sur les incidences de la situation courante, sur les mesures prises pour régler la situation et sur le résultat de l'intervention.	Un maximum de 10 points sera accordé de la façon suivante : La description de la situation : 2 points L'incidence sur les participants : 1 point Les mesures prises (jusqu'à 4) : maximum de 4 points Le résultat : 3 points	
		NOTE TOTALE	80 points
		NOTE DE PASSAGE	56 points (70 %)